

Commune de JURY

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

séance du 12 mars 2024

Date de convocation

08.03.2024

L'an deux mil vingt-quatre, le douze mars, le Conseil Municipal dûment convoqué par Monsieur le Maire le huit mars deux mil vingt-quatre, réuni en séance ordinaire à la mairie de Jury, à dix-neuf heures, sous la présidence de Monsieur Stanislas SMIAROWSKI, Maire.

Date d'affichage

08.03.2024

Etaient présents :

Mrs G. LEDRICH ; G. LIZEUX ; J-L OURY ; S. SMIAROWSKI
Mmes M. DELIVRON ; A. GALAT ; C. KAMUT ; I. ZOCHOWSKI

**Nombre de Conseillers
en exercice**

14

Présents

8

Votants

8+6

Etaient absents excusés :

A. CALARI qui a donné pouvoir à I. ZOCHOWSKI
S. OZBOLT qui a donné pouvoir à J-L OURY
L. MALI qui a donné pouvoir à G. LEDRICH
A. AISSAOUI qui a donné pouvoir à G. LIZEUX
B. SIMON qui a donné pouvoir à M. DELIVRON
Y. RINALDI qui a donné pouvoir à S. SMIAROWSKI

Etait absent non excusé : /

Le Conseil a désigné comme secrétaire de séance Madame Catherine BLETTNER, secrétaire de mairie

**ORDRE DU JOUR :**

- Point 2024-14 : Approbation du procès-verbal de la séance du 13/02/2024
- Point 2024-15 : Achat de panneaux de signalisation
- Point 2024-16 : Aménagement et végétalisation de la cour de l'école
- Point 2024-17 : Contrat d'entretien du bac dégraisseur de la salle polyvalente
- Point 2024-18 : Convention de mise à disposition d'une emprise foncière à l'Eurométropole de Metz destinée à l'aménagement de deux places de stationnement pour véhicules électriques
- Point 2024-19 : Autorisation d'ouverture de crédits n°2/2024
- Divers



Point n°2024-14 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 13/02/2024

Le procès-verbal de la séance du 13 février 2024 est approuvé à l'unanimité des voix exprimées.

Point n°2024-15 : ACHAT DE PANNEAUX DE SIGNALISATION

Monsieur Gérard LIZEUX, adjoint au Maire, informe les membres du conseil municipal que les panneaux de circulation B21-1 « obligation de tourner à droite » situés dans le rond-point du carrefour rue des Vignottes/impasse du Patural sont cassés suite au passage des tracteurs. Aussi il propose de les remplacer par des panneaux autorelevables et propose 1 devis.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix exprimées, le conseil municipal accepte l'offre de prix de la société SIGNAUX GIROD, sise 881 route des Fontaines, CS 30004, 39400 Bellefontaine, pour un montant de 445,15 € TTC, en section d'investissement, opération 1501 « signalétique et sécurité routière ».

Les membres du conseil municipal chargent le Maire, ou l'adjoint délégué, de l'exécution et l'autorisent à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Point n°2024-16 : AMENAGEMENT ET VEGETALISATION DE LA COUR D'ECOLE

Monsieur Gérard LIZEUX, adjoint au Maire, rappelle aux membres du conseil municipal le projet d'aménagement de la cour de récréation du groupe scolaire. Ce projet consistera en la plantation d'un arbre et de plantes couvre-sol en lieu et place du bac à sable.

Aussi il présente 1 devis.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix exprimées, le conseil municipal accepte l'offre de prix de la société SAS BERTRAND, sise ZAC du Cheval Blanc, 12 rue Jean Walgenwitz, 57420 Solgne, pour un montant de 2 016 € TTC, en section d'investissement, opération 1701 « rénovation et optimisation énergétique de l'école ».

Les membres du conseil municipal chargent le Maire, ou l'adjoint délégué, de l'exécution et l'autorisent à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Point n°2024-17 : CONTRAT D'ENTRETIEN DU BAC DEGRAISSEUR DE LA SALLE POLYVALENTE

Monsieur Gérard LIZEUX, adjoint au Maire, rappelle aux membres du conseil municipal que la commune de Jury a souscrit en 2015 auprès de la société MALEZIEUX, un contrat d'entretien pour un entretien annuel du bac dégraisseur de la salle polyvalente.

Or il s'avère que depuis quelques temps, de fortes odeurs remontent des canalisations et obligent à un second vidage annuel de ce bac dégraisseur.

Aussi, il propose de résilier le contrat initial et de souscrire à un nouveau contrat comprenant un entretien bisannuel du bac dégraisseur de la salle polyvalente.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix exprimées, le conseil municipal accepte le contrat de prestation de service relatif à l'entretien bisannuel du bac dégraisseur de la salle polyvalente proposé par la société MALEZIEUX, présenté en annexe.

Il est précisé que ce contrat prend effet le 1^{er} février 2024 et est conclu pour une durée de 3 ans, renouvelable par tacite reconduction pour une nouvelle durée de 3 ans.

Les membres du conseil municipal chargent le Maire, ou l'adjoint délégué, de l'exécution et l'autorisent à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Point n°2024-18 : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UNE EMPRISE FONCIERE A L'EUROMETROPOLE DE METZ DESTINEE A L'AMENAGEMENT DE DEUX PLACES DE STATIONNEMENT POUR VEHICULES ELECTRIQUES

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'à des fins d'harmonisation avec la gestion du stationnement sur le domaine public métropolitain, la commune de Jury propose de mettre à disposition de l'Eurométropole de Metz pour une durée de quinze ans et à titre gratuit, une emprise foncière relevant de son domaine public afin que la métropole puisse y aménager deux places de stationnement réservées à l'accueil de véhicules électriques.

La convention jointe en annexe vient définir les modalités de cette mise à disposition au profit de l'Eurométropole de Metz.

Après en avoir délibéré et à 12 voix pour et 2 abstentions, le conseil municipal :

- APPROUVE le projet de convention entre Metz Métropole et la Commune pour la mise à disposition d'une emprise foncière destinée à l'aménagement de deux places de stationnement pour véhicules électriques ;
- AUTORISE Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer cette convention.

Point n°2024-19 : AUTORISATION D'OUVERTURE DE CREDIT N°2/2024

VU le budget primitif 2023, section d'investissement ;

VU l'article L1612-1 du CGCT autorisant le Maire à liquider des dépenses d'investissement dans la limite du quart des sommes budgétisées sous réserve d'une autorisation spéciale de l'organe délibérant ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix exprimées, le conseil municipal autorise l'ouverture anticipée des crédits d'investissement suivants :

Rappel BP 2023 dépenses d'investissement (hors dette et RAR)	Montant total autorisé	Opérations	Montant demandé
462 951,00 €	115 737,75 €	1501 "signalétique et sécurité routière"	446,00 €
		1701 « rénovation et optimisation énergétique de l'école ».	2 016,00 €
TOTAL			2 462,00 €

Les membres du conseil municipal chargent le Maire, ou l'adjoint délégué, de l'exécution et l'autorisent à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Fait et délibéré à Jury, le 12 mars 2024.

Le Maire,
Stanislas SMIAROWSKI



La secrétaire de séance,
Catherine BLETTNER

